LE DEVOIR

Ottawa pourrait intervenir dans le dossier de la Fonderie Horne

Le ministère de l'Environnement soupèse sa responsabilité quant à la Loi sur les espèces en péril dans le dossier.

Publié le 21 juil. 2022

Étienne Ravary Le Devoir Le ministère de l'Environnement analyse la situation à savoir si certaines répercussions environnementales des émissions des installations tombent dans le giron des compétences fédérales.

Stéphane Rolland

La Presse canadienne

Le gouvernement fédéral n'exclut pas d'intervenir dans le dossier de la Fonderie Horne, qui est sur la sellette en raison de l'effet délétère des émissions d'arsenic produites par ses installations sur la santé et l'environnement.

Le ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique, Steven Guilbeault, a souligné que les enjeux sur la qualité de l'air « relèvent presque essentiellement des provinces » et que le gouvernement du Québec était « très saisi » dans cette affaire, lors d'une annonce portant sur la variole simienne à Montréal, jeudi.

Le ministère de l'Environnement analyse la situation à savoir si certaines répercussions environnementales des émissions des installations détenues par Glencore à Rouyn-Noranda tombent dans le giron des compétences fédérales.

M. Guilbeault a fait une allusion à un reportage de Radio-Canada selon lequel la fonderie contaminait la faune et la flore dans un rayon de près de 50 kilomètres.

« Le gouvernement fédéral a une responsabilité spécifique quant à la Loi sur les espèces en péril. […] C'est un élément sur lequel les experts [du ministère] se penchent également.

« Je ne veux pas vous dire ce matin qu'on va le faire [intervenir]. On voit que le gouvernement du Québec est très saisi par cette affaire-là, mais on a quand même la responsabilité de regarder dans nos propres champs de compétences si le gouvernement fédéral doit intervenir également. »

En 2021, le niveau d'arsenic dans l'air mesuré à la station d'échantillonnage du ministère de l'Environnement du Québec, située en face de la fonderie, montrait une moyenne de 100 nanogrammes par mètre cube (ng / m3), soit 33 fois plus que la norme provinciale.

« Criminel du climat »

La conférence de presse de M. Guilbeault a été interrompue par un manifestant qui l'a accusé d'être un « criminel climatique » en raison de l'approbation qu'il a donnée au projet pétrolier de Bay du Nord à Terre-Neuve.

Le ministre s'est dit d'accord avec le manifestant comme quoi il fallait en faire plus pour lutter contre les changements climatiques.

Après l'altercation, il a défendu, en conférence de presse, la décision d'approuver le controversé projet. Il a mentionné que l'Agence environnementale du Canada avait émis une recommandation favorable au projet et qu'il était important de respecter ses recommandations pour dépolitiser le processus.

« C'est la première fois dans l'histoire du pays que le gouvernement fédéral impose à un projet industriel d'être carboneutre d'ici 2050. C'est une des conditions d'opération de l'entreprise. Son permis dépend de sa capacité à atteindre cet objectif-là. »

Il a aussi dit que, au moment où il avait rendu sa décision sur le projet de Bay du Nord, il avait refusé un projet d'expansion d'une mine de sables bitumineux en Alberta qui « aurait émis dix fois plus de gaz à effet de serre ».

Au militant qui l’accuse d’être un « criminel du climat », M. Guilbeault a rétorqué : « Dans ce cas, j’accepterai le jugement de l’Histoire. »